

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 7 : Désignation du représentant de la Commune au sein de la Commission locale d'information (CLI) de la SOMANU (société de maintenance nucléaire)

Les commissions locales d'information (CLI) auprès des installations nucléaires ont été mises en place à partir des années 1980. Elles sont chargées d'une mission générale de suivi,

d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour les installations concernées.

Une CLI avait été instituée auprès de la SOMANU à la diligence du Sous-Préfet de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire a conféré un statut légal à ces CLI et conforté le rôle du Département en la matière.

Par arrêté en date du 2 novembre 2009, le Département du Nord a procédé à la désignation des membres de la SOMANU composés d'élus, de représentants d'associations de protection de l'environnement, de représentants d'organisations syndicales ainsi que de personnes qualifiées et du monde économique.

Au titre des dispositions réglementaires, la Ville de Maubeuge dispose d'un membre siégeant dans le collège des élus désigné par le Conseil Municipal.

A la suite des élections municipales, il est proposé au Conseil de :

- Désigner Monsieur Yves ZUMSTEIN, comme représentant de la Commune au sein de la CLI de la SOMANU.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur Yves ZUMSTEIN, comme représentant de la Commune au sein de la CLI de la SOMANU

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY